



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2021

En exercice : 15

Présents : 11

Date de la Convocation : 06 octobre 2021

Votants : 13

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt-et-un, le 12 octobre à 20 Heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AZE, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Patrick MONIN sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code Général des collectivités territoriales,

Étaient présents :

Mesdames Alexandra BONOT, Véronique DUFETRE, Mylène ROSSILLON, Jeannine VAILLER,
Messieurs Daniel BOUCHARD, Guillaume COULON, Jean-Paul DEMARTHE, Dany GRANDJEAN, Ludovic LAVIGNE, Patrick MONIN, Serge THIRARD,

Absents excusés :

Cécile MARIOTTE ayant donné pouvoir à Serge THIRARD, Aurore DUTARTRE ayant donné pouvoir à Véronique DUFETRE, Denis FENEON, Audrey JOVER

Secrétaire de séance : Jeannine VAILLER

Etat civil : Décès

Gérard MONNET le 4 octobre

Le Maire propose de commencer la séance par une information sur la plateforme neopse présentée par Ludovic Lavigne. La nouvelle plateforme dédiée aux élus et au secrétariat de mairie permettra de meilleurs échanges.

1. PLU

Mâconnais-Beaujolais Agglomérations ayant renoncé à assurer la compétence « droit des sols », chaque commune est aujourd'hui en droit de modifier ses documents d'urbanisme.

Dans un premier temps, l'aménagement du camping des Grottes amène à entamer les démarches pour une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme. Un point du règlement doit évoluer afin de permettre la réalisation de ces nouveaux aménagements. Une réunion a eu lieu avec la direction du service de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire de MBA.

Dans un deuxième temps, le Plan Local d'Urbanisme datant de 2005, il convient d'entamer les démarches de révision. Une première réunion a été sollicitée avec la DDT afin de mettre en place les procédures nécessaires.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal :

DONNE un accord de principe sur la réalisation de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

AUTORISE le maire à prescrire, par le biais d'un arrêté, la modification simplifiée du PLU pour permettre de faire évoluer le règlement du PLU, en intégrant des modifications en article N11, un paragraphe supplémentaire applicable à ce site classé, réglementant l'aspect extérieur des constructions,

2. Ecoulement Burchères

La parole est donnée à Jeannine Vailler. Il a été demandé à SUEZ SAFEGE un nouvel estimatif pour la poursuite du projet. En effet, la commission d'aménagement propose de réaliser certaines tâches qui doivent être sorties du chiffrage. Un nouveau devis sera présenté comprenant les modifications énoncées.

3. Aménagements camping

Les projets d'aménagement du camping continuent. Outre les travaux réalisés par Mâconnais Beaujolais Agglomération concernant les déplacements à l'intérieur du site, l'accueil de la piscine, l'aménagement autour de la mare et la démolition des anciens bâtiments, les gérants du camping proposent d'installer dix chalets en bois. Tous ces projets ont reçu l'approbation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ainsi que de l'Architecte des Bâtiments de France. Comme précisé au point 1 le plan local d'urbanisme sera modifié afin d'être compatible avec ces nouveaux chalets.

4. Schéma de mobilité MBA

Lors du Conseil communautaire du 30 septembre, le projet du schéma de mobilité a été présenté. Trois plans d'action vont être développés :

- Politique cyclable : accompagner au développement de l'usage du vélo, développement des pistes cyclables
- Transport collectif : renouveler le parc de bus, offre de parking relais, créer une nouvelle offre interurbaine, revoir le réseau de transport en agglomération
- Evolution des usages : mettre en place des lignes de co-voiturage, mobilité durable, déployer les véhicules en autopartage.

Dans le cadre de sa politique Cyclable, MBA a décidé de prendre à sa charge la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des pistes cyclables. L'enveloppe financière a été portée à 5 millions d'euros pour la mandature 2020-2026. Dans le cadre de ces aménagements, la commune d'Azé a sollicité MBA pour l'aménagement de la voirie déplacement doux « Rizerolles, les Grottes, Piscine, Camping, Mairie, Ecole » dont une ébauche de projet avait été réalisée par le Cabinet MONIN-BONIN. D'autre part, nous demandons que soit étudié et réalisé le tronçon Mairie-Igé « Le Martoret » qui avait été prévu par la CAMVAL lors du mandat 2008-20214 et qui n'a pu être réalisé. Ainsi la continuité « voie verte, déplacement doux MBA, voie bleue » serait réalisée. Le Conseil municipal accueille favorablement les deux propositions mentionnées. Il faudra harmoniser la programmation des travaux d'assainissement en amont.

5. Dématérialisation de l'instruction ADS

Mâconnais Beaujolais Agglomération souhaite répondre à un appel à projet de l'État à destination des collectivités pour le déploiement de la dématérialisation des demandes d'autorisation du droit des sols (Permis de Construire, Certificats d'Urbanisme, Déclarations Préalables...). La commune doit se prononcer à ce sujet. Le Maire propose de se positionner favorablement.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de Mâconnais Beaujolais Agglomérations concernant la solution technique d'instruction des demandes d'urbanisme et la proposition de financement et de réponse à l'appel à projet.

6. Proposition de réalisation de chemin piétonnier Beluses/école par chemin de Tarroux et déplacement doux vers la grotte

Dans le Plan Local d'Urbanisme rédigé en 2005, il avait été prévu la réalisation d'un chemin piéton reliant « Les Béluzes » jusqu'au Centre Bourg. Ce projet n'avait pu être réalisé du fait du refus de certains propriétaires de vendre une partie de leur parcelle. Après de récents échanges, il semblerait que la situation puisse se débloquer. Le projet est donc remis à l'ordre du jour.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

DONNE un accord de principe sur le démarrage du projet.

7. Garderie périscolaire :

7.1. Demande des parents d'élèves

A ce jour un parent d'élève a rencontré le Maire afin de connaître la possibilité d'ouvrir la garderie périscolaire à 7h00 du matin à la place de 7h30 et en la fermant à 18h30 à la place de 19h. Le conseil ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande, celle-ci n'étant pas représentative d'une demande majoritaire de parents.

7.2. Mise en place du paiement Payfip

Le nouveau service d'encaissement sur internet est mis en place. Ainsi les usagers de la garderie périscolaire et les locataires de la commune disposeront d'une offre souple permettant de payer à n'importe quel moment, de n'importe où et sans frais.

8. RIZEROLLES : lettre d'insultes

Le Maire a été destinataire d'un SMS d'insultes concernant la vitesse à Rizerolles. Pour rappel, en collaboration avec la Direction des Routes et des Infrastructures, des aménagements routiers ont déjà été réalisés :

- Terre-plein pour canaliser la circulation et réduire la vitesse,
- Un parking devant les habitations de Rizerolles afin de protéger la sortie des habitants.

Comme vu au point 6, un projet est en cours depuis plusieurs années en collaboration avec les services de la DRI, MBA et la Commune d'Azé. Le chemin de déplacement doux devrait s'accompagner d'aménagement routier et de deux alternatives, l'une au niveau de l'allée des Grottes et l'autre au niveau du pont traversant la Mouge. Conscients des difficultés et de la vitesse excessive sur ces tronçons, la commune agit avec ses partenaires. Le soutien et l'accompagnement de ces projets valent mieux que toute insulte.

9. Nouveau protocole Covid pour les écoles et les conseils municipaux

Le Maire souhaite informer le Conseil municipal que le quorum est porté à un tiers des membres présents.

10. Finances

Lors du dernier Conseil, il avait été décidé d'adhérer au contrat groupe du Centre de Gestion 71 concernant les risques statutaires. Il s'avère que les taux mentionnés ne tenaient pas compte des frais de gestion du

CDG71. Il convient de modifier la précédente délibération en tenant compte du taux de 4.54 % pour les garanties tous risques pour les agents CNRACL et un taux à 1.08 % concernant les garanties tous risques pour les agents titulaires, stagiaires et contractuels affiliés IRCANTEC.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE de modifier la délibération 45_2021 dans les termes exposés.

11. Devis

Plusieurs propositions de prix ont été reçu concernant l'achat d'un gerbeur. Une autre solution doit être envisagée car le coût est trop important.

12. Travaux effectués et en cours

La réfection du chemin de la Bouzole est terminée. La signalétique concernant les commerces et les lieux publics a été complétée sur les différents lieux de la commune, l'ensemble des panneaux disponibles ont été posés. Les plantations de biennuelles vont débuter début novembre dans les bacs et massifs. La chaufferie bois a nécessité plusieurs interventions de réparation. Les agents techniques ont procédé aux réparations du mur en pierre de l'église. Des travaux d'élagage ont été réalisés ainsi que le nettoyage du terrain de boule de la Teppe.

13. Questions diverses

1 - TIG : la commune accueille une personne devant effectuer 140 heures de Travaux d'Intérêts Généraux, il sera amené à travailler avec nos employé.e.s communaux.

2 - Fleurissement : des chrysanthèmes ont été commandées pour les bacs du cimetière et du monument. Par ailleurs, comme ceci avait été décidé en commission, des fleurs bisannuelles seront mises en place dans une partie des bacs et des massifs fin octobre / début novembre : giroflées, pensées, myosotis... Nous pouvons remercier Fabrice, notre employé qui va nous amener plusieurs dizaines de plans.

3 - Mur de l'église : une rencontre sur place s'est déroulée le 7 octobre en présence de Mr TALON, responsable du chantier du Grand Site afin de faire le point sur ce chantier. La dernière partie du travail, qui a débutée, consiste à remonter la partie de mur amont afin de la connecter avec le mur encore en place. Fabrice va suivre les 23 et 24 octobre, au Grand Site de Solutré, le dernier module (perfectionnement) de la formation pierre sèches.

4 - Plomberie : le désembouage du circuit de chauffage de la maison de la place a été effectué semaine 40 par l'entreprise DESMARIS, ce qui a permis la remise en route du chauffage. La chaufferie bois rencontre de nouveaux problèmes en lien avec la grille d'évacuation des cendres qui ne s'actionne plus. Suite à plusieurs interventions de l'entreprise PERRIAU, une nouvelle intervention est prévue sur le moteur correspondant, étant entendu que celui-ci est sous garantie.

5 - VMC cantine : suite à l'intervention de l'entreprise MURY, il reste à aménager le faux-plafond situé sous la trappe d'accès aux filtres de la VMC. Ce travail ayant clairement été prévu lors du chantier, sa responsabilité incombe bien à l'architecte qui a suivi les travaux, comme ceci lui a été rappelé.

6 - Cantine scolaire : une réunion s'est tenue le 7 octobre entre les différents intervenants (association de la cantine, collectivités, personnel...) pour essayer de trouver une organisation permettant de faire face aux effectifs très importants. L'organisation d'un second service va donc être mis à l'essai.

7 - Ouvrages de la Mouge : Mâconnais-Beaujolais Agglomérations prendra à sa charge la participation financière qui aurait dû être à la charge des propriétaires d'ouvrages et ce avant le lancement de l'étude finale.

8 - Réaménagement mairie/ancienne école : les relevés des bâtiments sont terminés. Suite à plusieurs passages du cabinet ROULLEAU en mairie pour consulter les documents nécessaires, les premières propositions d'aménagement pourront prochainement être faites à la commune.

9 - Demande de pose de banderole : Monsieur Jean-Yves BLANCHARD demande l'autorisation de poser une banderole sous les platanes pour sa porte ouverte.

10 - Réseau d'eau potable : concernant les deux casses successives sur le réseau du chemin de Saint-Jean, et suite à la sollicitation du Syndicat des Eaux, SUEZ a effectué une inspection qui a conclu à la vétusté des canalisations, et va établir un chiffrage des travaux correspondants. Ceux-ci seront à la charge du Syndicat des Eaux s'agissant d'un renouvellement. Les reprises de voirie (ainsi que celle du chemin des moines) relèveront également de SUEZ.

14. Tour de table

Jean-Paul DEMARTHE : 10 affouagistes sont inscrits cette année. La distribution des lots se fera le 16 octobre à 9h30. Il a été fait un bon retour sur les travaux du chemin forestier au Bois carré.

Des commerçants du marché ont demandé que l'attribution des places lors de manifestations particulières se fasse dans un esprit de bonne entente. Le radar pédagogique sera remis en place semaine 42 et à 3 reprises sur différents points du territoire communal. Il enregistrera les vitesses. Un retour sera fait à la gendarmerie.

Daniel BOUCHARD : la CODA a mené une action de nettoyage sur une partie du carreau de la carrière. Le conseil municipal les en remercie. Pourquoi le repas de Noël pour les anciens n'a pas été maintenu ? Réponse du Maire : La décision a été prise avant la rentrée, les conditions sanitaires aléatoires incitaient à être prudents. Le distributeur de gel hydroalcoolique est vide Réponse du Maire : le distributeur est défectueux. Une maintenance sera réalisée. La commune peut-elle investir dans un matériel acoustique plus performant à l'église ?

Serge THIRARD : rappelle l'exposition de champignons dimanche 17 octobre. Les cueilleurs pourront faire vérifier leur récolte.

Véronique DUFETRE : Une visite du cimetière aura lieu après la Toussaint pour faire un état des lieux des concessions en vue d'une éventuelle procédure de reprise de concession.

Jeannine VAILLER : Un retour d'information sera fait sur l'Assemblée Générale du SYDESL qui se tiendra le 18 octobre. Les finitions des travaux de voirie qui devaient avoir lieu en octobre sont repoussées en 2022.

La séance est levée à 23h15.

Prochain conseil le 9 novembre à 20 h 00 en salle du conseil municipal.
